

AR Prefecture

016-211600408-20240923-DCM_2024_19-DE
Reçu le 24/09/2024

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de BERNEUIL

SÉANCE du 23 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt trois septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BERNEUIL, sous la Présidence de Madame Marie-Claude GUETTÉ, Maire.

Présents :

- Mmes GUETTE Marie-Claude, BAUCANNE Brigitte, Françoise BŒUF, MM. POITOU Didier, MM. CHADEFAUD Emmanuel, CHAUVIN Laurent, Mmes RAVAIL Carine, VULFIN Elisabeth, M. GUETTE Loïc.

Absents excusés et représentés :

- Mme Elodie CHAUVIN pouvoir à Françoise BŒUF
- M. Kévin CAMUS pouvoir à Brigitte BAUCANNE

Secrétaire de séance : Carine RAVAIL

Date de convocation : 16/09/2024

Formant la majorité des membres en exercice.

Membres → en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11 Pouvoirs : 2

Délibération n°DCM-2024-19

Décision des travaux à entreprendre concernant le pont Font Fauche

Le Maire rappelle :

Suite à une non-conformité relevée lors d'une inspection précédente nous devons procéder à la mise en conformité du pont de la Font Fauche.

Il a été rappelé que deux études avaient été réalisées en juin 2024 pour déterminer les travaux nécessaires à la remise en conformité du pont.

Les deux études ont été reçues par mail et ont été examinées en détail.

1^{ère} étude « Reprise des travaux » : montant estimatif des travaux : 25 812.00 € TTC
2^{ème} étude « reconstruction du pont » montant estimatif des travaux : 161 640.31 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- . Vote POUR : 10
- . Vote Contre : 0
- . Abstention : 1

- **DECIDE** de choisir l'étude 1 « reprise de travaux »
- **AUTORISE** en conséquence le Maire à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Marie-Claude GUETTÉ

